

LE RÉSEAU DOCUMENTATION ARCHIVES DES MINISTÈRES SOCIAUX

Catherine Baude

A.D.B.S. | « I2D - Information, données & documents »

2015/3 Volume 52 | pages 49 à 50

ISSN 2428-2111

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2015-3-page-49.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour A.D.B.S..

© A.D.B.S.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le réseau Documentation Archives des ministères sociaux

[action] Dans les ministères sociaux, les documentalistes et archivistes en administration centrale et en région mutualisent certaines de leurs activités pour développer une compétence collective et élargir leur offre de service. Le travail en réseau est une réponse aux réorganisations administratives et aux contraintes en matière d'emplois publics.



Catherine BAUDE
catherine.baude@sg.social.gouv.fr

Au début des années 90, le ministère chargé de la Santé et des Affaires sociales entend construire une fonction documentaire professionnalisée dans ses services. Dans une approche de maillage territorial, il favorise la création de structures documentaires dans les directions départementales et régionales des affaires sanitaires et sociales (DDASS et DRASS) travaillant en réseau avec les services de l'administration centrale.

Le socle du réseau est déjà solidement implanté :

- le format commun des données des bases documentaires, dans une perspective de regroupement ultérieur ;
- le thésaurus commun, finalisé en 1999 ;
- le plan de formation national depuis 1996, appuyé sur des formateurs internes.

La mise en place, en 1999, du corps interministériel des chargés d'études documentaires (CED) donne un élan supplémentaire en conférant aux agents une légitimité professionnelle auprès de leur hiérarchie.

La mutualisation à l'épreuve des réformes administratives

La réorganisation des fonctions supports en administration centrale et la réforme des services régionaux modifient le paysage administratif.

• Mutualisation et adaptation du réseau

En administration centrale, à partir de 1997, le ministère organise, en plusieurs étapes, le regroupement des centres de documentation des directions, en particulier avec le Centre de ressources documentaires multimédias (CRDM), réinstallé en 2003 dans des locaux rénovés, conçus pour accueillir le public externe. Ce regroupement permet de constituer des pôles de compétences en matière d'informatique documentaire, d'animation du réseau et d'achats, au sein du bureau de la documentation chargé du pilotage du réseau. Du côté des services en région, le réseau évolue sous l'effet de la réforme de 2010 qui distingue la santé (Agences régionales de santé - ARS) et le social (Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale - DRJSCS).

• Élargissement fonctionnel

Le ministère a préconisé que les services documentaires en région élargissent leurs missions à la fonction Archives qui a émergé progressivement, à l'occasion des déménagements et réorganisations, sans coordination nationale. Ce repositionnement est en cohérence avec le regroupement, en administration centrale, du bureau de la documentation et du bureau des archives dans un nouveau pôle de gestion des connaissances. En concertation avec le Service interministériel des archives de France (SIAF), le bureau des archives du ministère acquiert un nouveau rôle de pilotage en matière de

2 MODES DE FONCTIONNEMENT

////

versement d'archives aux archives départementales.

Les enjeux : évolution vers un réseau modulaire

La fin du monolithisme administratif a fragilisé le réseau mais les bénéfices du travail partagé constituent un ancrage pour les professionnels. Aujourd'hui, le champ des ministères sociaux est stabilisé : santé, social, protection sociale, jeunesse et sport, travail-emploi-formation. Ce périmètre large est structuré en 3 secteurs ministériels : les secteurs « santé-social », « travail-emploi » et « jeunesse et sports ».

Selon un principe de subsidiarité, les actions de mutualisation s'inscrivent soit dans le périmètre national, soit dans un secteur. Toutefois, l'élargissement du réseau provoque un effet de seuil : la prise en compte de sous-ensembles complexifie la gestion de la communauté et il devient plus difficile de trouver les bons outils fédérateurs.

Nouveaux objectifs, la maîtrise des coûts et les économies d'échelle se sont invitées progressivement dans la problématique métier de partage du travail. Si la mutualisation s'est maintenue et même développée en dépit des recompositions du cadre administratif, c'est aussi parce qu'elle s'adapte aisément au travail en mode projet, devenu incontournable dans les grandes organisations. ■

Le réseau Documentation Archives des ministères sociaux

178 documentalistes et archivistes en administration centrale, dans les Agences régionales de santé (ARS), les Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), les Directions régionales de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)

Outils de mutualisation :

- le plan national de formation (une centaine de personnes chaque année),
- les achats de bases de données juridiques (mutualisation pour une part interministérielle),
- les produits communs : rubrique « Documentation et archives » de l'intranet national, veilles juridiques thématiques, base commune Ressac (340 000 notices), dépouillement partagé de 250 revues, thésaurus
- le projet de renouvellement des logiciels documentaires par une solution construite autour de logiciels libres.
- les rencontres du réseau, tous les 2 ans, autour de sujets communs.